



Rapport du Conseil synodal concernant le financement de la saison 2017-2018 de « l'Espace Culturel des Terreaux (ECT) »

Soumis au Synode des 6 et 7 novembre 2015

Table des matières :

- 1) Introduction
- 2) Regard du Conseil synodal sur la saison 2014-2015
- 3) Situation financière de l'ECT et mesures prises
- 4) Perspectives d'avenir
- 5) Proposition de décision

1. Introduction

Conformément à la décision synodale d'avril 2010 d'anticiper de 18 mois la question du subventionnement de la saison théâtrale de l'Espace Culturel des Terreaux (ECT), le Conseil synodal soumet aux membres du Synode le présent rapport concernant le financement de la saison 2017-2018.

Pour sa rédaction, il a reçu du directeur de l'ECT, en date du 2 septembre 2015, les documents suivants :

- a) ECT, rapport annuel, saison 2014-2015
- b) Comptes de la saison 2014-2015 révisés par l'organe de contrôle
- c) Budget cadre pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018

Ces documents ont valeur d'annexes au rapport du Conseil synodal. Ils sont un complément nécessaire à la bonne appréciation de la situation de l'ECT par les membres du Synode, mais ne sont pas soumis à approbation. Le rapport annuel et le budget cadre ont été approuvés par le conseil de fondation de l'ECT dans sa séance du 28 août 2015.

Le Conseil synodal tient à remercier le conseil de fondation de l'ECT, son administration et sa direction pour les efforts consentis afin de tenir les délais de remise des documents. Un merci particulier va au directeur Jean Chollet qui donne et se donne sans compter pour permettre à l'ECT d'être ce qu'il est. Merci également à la Fondation des Terreaux qui met ce lieu à disposition de l'EERV gratuitement et qui en assume les frais courants (chauffage, électricité, assurances, travaux courants, etc).

2. Regard du Conseil synodal sur la saison 2014-2015

La saison 2014-2015, 11^{ème} saison de l'ECT, s'est déroulée sous le thème « Le temps du plaisir ! ». De quoi tordre le cou aux clichés qui associent régulièrement protestantisme avec calvinisme, austérité, sérieux... Mais de quoi rappeler à chacun aussi, que réflexion et stimulation ne riment pas avec ennui.

Le mot du directeur, celui du président et le rapport du Conseil synodal discuté en juin dernier le prouvent : ni l'ECT ni le CS n'estiment que l'aventure de ce "théâtre pas tout à fait comme les autres", rendue possible par la mise à disposition de la Chapelle des Terreaux, n'est un acquis. Les remises en question sont constantes : Continuer ou arrêter ? Favoriser le profil propre ou des offres culturelles non nécessairement connotées chrétiennes voire protestantes ? Rechercher un public nouveau ou satisfaire les paroissiens qui viennent de tout le canton ? Diminuer les charges ? Augmenter les produits mais comment ? Le conseil de fondation a donc fait sienne la maxime de René Morax : « Le génie, c'est de continuer » ; mais il a ajouté intelligemment : « Continuer, mais pas à n'importe quel prix ». D'où la délicate alchimie entre programmation théâtrale, organisation de conférences, débats, expositions, café-théo. Alchimie entre fidélité à l'héritage et ouverture. Alchimie qui convient aux uns sans toujours convaincre les autres.

Pour ce qui le concerne, le Conseil synodal jette un regard critique plutôt satisfait sur la saison écoulée. Nous aborderons plus loin l'aspect financier. Mais la programmation de la saison écoulée a largement répondu à ce que notre Eglise peut attendre de l'ECT. Le public ne s'y est pas trompé puisque le nombre des spectateurs est en légère hausse par rapport à la saison précédente. Tout comme celui des abonnés. La moyenne de fréquentation pour les spectacles à l'abonnement baisse de 3% mais demeure importante : 81%. La capacité de financement propre de l'ECT est élevée puisqu'elle représente 63% des recettes de la saison.

Prenant place sur les gradins de la chapelle, les spectateurs ont tour à tour été emmenés en Afrique du Sud, dans les dédales d'une école religieuse privée, dans l'imaginaire si réel d'un 4^{ème} roi mage ou encore dans un salon-lavoir. Ils ont été invités à redécouvrir quelques pages cruelles de l'histoire de l'Argentine, à suivre les pas de Lydie et de Paul, à se laisser conquérir par le panache des joutes oratoires de Maître Bonnant qui, avec la complicité de Jean Chollet, a su interpeller les convictions des uns et des autres avec brio et pertinence. Comme le relève le directeur, 3 de ces spectacles connaissent une fréquentation variant de 93 à 101% et totalisent 4335 spectateurs. C'est loin d'être négligeable. C'est ce qui permet le risque de créer et de produire un ou deux spectacles, a priori plus proches de la mission de l'Eglise, mais qui atteignent plus difficilement un large public. Notons à cet endroit que, quel que soit le type de spectacle, les rencontres du jeudi qui offrent la possibilité d'un dialogue ou d'un débat à l'issue du spectacle permettent toujours de questionner le rapport entre spiritualité et société. Ils sont un "plus" incontestable à la programmation théâtrale dont l'ECT peut être fier.

A une exception près, les spectacles hors abonnement ont connu un joli succès. Le public est ici tout à fait particulier et c'est une chance pour l'ECT de se faire connaître au-delà du cercle habituel de ses publipostages. L'intérêt réitéré de plusieurs compagnies pour ce lieu est réjouissant.

Si les spectacles demeurent la vitrine de l'ECT, sa vocation ne s'y résume pas. Cette saison encore, la collaboration avec l'Office Eglise et société de l'EERV a permis la réalisation de plusieurs projets intéressants. Lytta Basset n'est plus à présenter ; l'intérêt d'un large public pour ses réflexions n'est plus à prouver. La série de 4 conférences sur le thème : « Oser la bienveillance » a donc fait quasi salle comble à chaque fois. Le débat autour du pontificat de François tout comme la conférence de David Hamidovic sur les manuscrits de la Mer morte ont mobilisé un public conséquent. La toute nouvelle collaboration avec *Cèdres Réflexion* qui consiste en 5 soirées sous forme de procès se révèle une réussite. Les cafés-théo enrichissent aujourd'hui naturellement la palette des offres de l'ECT. A noter encore, au mois de mars, la grande fête marquant les 10 ans de Protestinfo avec un large panel de journalistes pour discuter de la place du religieux dans les médias.

Comme nous l'avons dit à plus d'une reprise, le Conseil synodal est persuadé que cette diversité de l'offre est une opportunité pour le renouvellement et la diversification des publics.

3. Situation financière de l'ECT et mesures prises

Présentant un rapport non décisionnel sur l'avenir de l'ECT lors de la session synodale de juin, le Conseil synodal n'a pas directement répondu aux décisions D 2014/25 et D 2014/26.

D2014 / 25 - Subvention à l'Espace culturel des Terreaux pour la saison 2016-2017

Le Synode demande au Conseil synodal de lui remettre pour la session synodale de juin 2015 un rapport présentant les mesures d'assainissements que le Conseil de fondation a prises.

D2014 / 26 – Subvention à l'Espace culturel des Terreaux pour la saison 2016-2017

Le Synode approuve la demande du Conseil synodal au Conseil de fondation de l'ECT de réduire l'excédent de charges reportées à un niveau inférieur à 50'000.- francs à la fin de la saison

2015-2016.

De fait, la décision D2014 / 26 concernera l'année 2016.

Pour ce qui concerne la décision D2014 / 25, le Conseil synodal rappelle par écrit les éléments qui ont été dit oralement à la session synodale de juin et les complète en fonction des indications qu'il a reçues du conseil de fondation.

Le Conseil de fondation, conscient de la situation délicate de l'ECT, a consacré du temps à la réflexion demandée.

- Il a tout d'abord entamé une négociation avec l'Administration cantonale des impôts qui réclamait un arriéré d'impôts pour 2010 ; les discussions furent longues et vives mais, au final, la provision de 20'913.30.- pour risque d'impôts a pu être dissoute. La confirmation est parvenue à mi-février.
- Ensuite, les discussions ont été reprises avec la municipalité de Lausanne concernant la rétrocession des taxes communales de l'impôt sur les divertissements. Le système de calcul a été simplifié. Alors que la Commune avait rétrocédé 21'459.95 pour la saison 2013-2014 ; 20'000.- pour la saison 2014-2015 ; la somme forfaitaire de 26'000.- a été négociée dès la saison 2015-2016. Elle est annoncée comme pérenne. De fait, la ville de Lausanne s'est montrée légèrement plus généreuse que promis pour la saison écoulée puisqu'elle a rétrocédé 32'000.- à l'ECT.
- Par ailleurs, après étude de diverses possibilités, une demande d'augmentation du capital social a été adressée par le conseil de fondation au Conseil synodal. Ce dernier y a répondu favorablement dans sa séance du 17 août. Il a décidé d'augmenter les fonds propres de l'ECT de 10'000.- les portant ainsi au total à 20'000.- La décision étant intervenue après la clôture des comptes, les comptes révisés qui ont été fournis en annexe ne le mentionnent pas.
- Pour la saison 2015-2016 qui débute au moment de la rédaction de ce rapport, le conseil de fondation a demandé au directeur un budget dont les charges soient moindres que celles des budgets précédents. Le directeur est arrivé avec un nouveau concept de saison axé sur une formule d'abonnement permettant aux spectateurs de choisir leur programmation. Le budget relatif à la saison en cours prévoit des charges à hauteur d'environ 640'000.- (contre 677'845.- pour la saison 2014-2015) et des recettes à hauteur de 686'600.- (contre 684'500.- pour la saison 2014-2015) ; volonté donc de contenir les coûts et d'augmenter les recettes.

A côté de ces mesures, le conseil de fondation a effectué un strict contrôle des dépenses et enjoint le directeur de les serrer partout où cela était possible. Exigence difficile à tenir ; les efforts sur les charges ont en effet été maximaux ; c'est désormais les produits qu'il faudrait augmenter significativement. Le conseil de fondation réfléchit à diverses actions qui pourraient y concourir. Néanmoins, le résultat d'exploitation présente, pour la saison 2014-2015, un excédent de produits de 5360.24.- Pour rappel, l'année précédente, la perte était, sur l'exercice, de Frs 40'590.60, il y a donc un net renversement de la courbe. Le Conseil synodal s'en réjouit et en félicite le directeur. Nous ne nous leurrerons cependant pas. Les chiffres noirs de la saison écoulée ne permettent pas de conclure à une situation financière saine pour l'ECT dont l'endettement reste important. Mais le conseil de fondation a estimé que l'activité pouvait se poursuivre eu égard aux créances postposées. L'objectif de la décision D2014 / 26 reste donc un défi à relever pour la direction, l'administration et le conseil de fondation de l'ECT.

L'augmentation du capital social et les négociations en cours avec l'Eglise catholique permettent de penser raisonnablement que le but fixé sera atteint.

4. Perspectives d'avenir

L'ECT se trouve à une période charnière.

- Premièrement, le rapport que le groupe de travail a rendu au Conseil synodal au début de l'année a permis une photographie des 10 premières saisons. Les points forts comme les faiblesses de l'ECT sont identifiés et objectivés comme ils ne l'avaient jamais été. Ces données sont un véritable appui pour apprécier la situation et discerner les possibilités d'une poursuite de l'activité du lieu.
- Deuxièmement, l'horizon maximal de 2019 représente la retraite du directeur. L'ECT ne saurait perdurer tel quel après le départ de Jean Chollet tant ce dernier a imprégné ce projet des compétences qui sont les siennes et de sa personnalité. Il y a donc lieu de réfléchir, dès maintenant, au renouvellement possible, souhaité voire souhaitable pour ce lieu. Le conseil de fondation s'y attelle en lien étroit avec le Conseil synodal qui est lui-même en discussion avec la Fondation des Terreaux.
- Troisièmement, les discussions avec l'Eglise catholique - légèrement ralenties du fait de changements au vicariat - sont aujourd'hui prometteuses. Ainsi, la FEDEC et le vicariat s'adressaient au printemps au conseil de fondation de l'ECT et au Conseil synodal en ces termes : « Nous sommes convaincus de la richesse pour la société vaudoise de pouvoir bénéficier d'une plateforme œcuménique qui porte une attention particulière à la question "Eglises et cultures", concrétisée à l'Espace Culturel des Terreaux. Ce lieu aurait un profil propre qui offre des activités dans lesquelles les dimensions spirituelles, sociale ou éthiques sont présentes et non seulement un profil prestataire culturel. A ce stade, nous sommes prêts à entrer en matière pour négocier une collaboration dans ce domaine. »
- Quatrièmement, la convention permettant la mise à disposition à l'EERV de la chapelle des Terreaux par la Fondation du même nom va être prolongée jusqu'en 2019. Le Conseil synodal et le conseil de la Fondation s'accordent à penser que la chapelle devra rester – au cœur d'une future zone piétonne – un lieu de témoignage vivant de notre foi, en complémentarité avec les lieux phares.
- Enfin, si l'ECT demeure un projet que le Conseil synodal souhaite soutenir fortement, il n'en demeure pas moins que le Conseil synodal reçoit des demandes croissantes de soutien financier par des troupes théâtrales qui développent un projet en lien avec la spiritualité ou par des partenaires divers (dans et hors l'EERV) qui développent des projets culturels. Il est par ailleurs attentif à des nouvelles offres régionales ou paroissiales. A titre d'exemple, citons La Marelle, la Compagnie Grain de moutarde, les propositions d'Isabelle Bovard, celles de Christian Vez et Anouk Juriens, la série des « Huguenots », les lieux phares, etc.

L'ensemble de ces éléments sont aujourd'hui pensés par le Conseil synodal. Il importe qu'il définisse la stratégie qu'il entend défendre face à la multiplicité d'offres qui mêlent spiritualité et culture. Ainsi que le rayonnement qu'il souhaite pour l'ECT. Il s'y concentrera dans les mois à venir. Il demeure aujourd'hui persuadé que l'existence de l'ECT est une chance tant pour l'Eglise que pour la société. Dans la mesure de ses moyens et dans le respects des décisions synodales, il entend contribuer au développement de cette structure.

Enfin, au moment de rédiger ce rapport, la nouvelle saison de l'ECT s'apprête à commencer ; une nouvelle formule et un slogan : « Le choix ! ». Pour reprendre les mots du président, « Les choix différents qui seront faits permettront de mieux cerner le public et de donner des

indications sur sa diversité. C'est un premier pas. A terme, l'ECT devra plus délibérément viser des publics différenciés. Et pouvoir tester en continu la pertinence de son offre, en rapport à un public ciblé et un champ de résonances spécifiques ». Dans cette perspective, le Conseil synodal espère un franc succès pour l'ECT qui contribue au rayonnement de l'Évangile dans la cité.

5. Proposition de décision

Pour mémoire le Synode, sur proposition du Conseil synodal, accorde à l'ECT une subvention de 200'000 CHF depuis la saison 2012-2013.

Cette somme représente le seuil au-dessous duquel il n'est pas imaginable de descendre sans mettre plus en péril la vie et les activités de l'ECT telles qu'elles se développent aujourd'hui. Telles aussi que le Conseil synodal espère les voir se développer à l'avenir. Persuadé du bien-fondé de l'ECT comme lieu d'interface entre l'EERV et la société, entre l'évangile et la culture et confiant dans les perspectives d'avenir qui sont aujourd'hui travaillées au sein du conseil de fondation de l'ECT, le Conseil synodal soumet au Synode la proposition de décision suivante :

1. Le Synode accorde à l'ECT une subvention de Frs. 200'000.- pour la saison 2017-2018, soit du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018.

Annexes :

ECT, rapport annuel, saison 2014-2015

Comptes de la saison 2014-2015 révisés par l'organe de contrôle

Budget cadre pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018

Rapport adopté par le CS le 8 septembre 2015